

Marrakech: signature de 16 contrats-programmes engageant les inspections régionales de l'habitat

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-01-2009 23:02:25

Le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace a procédé samedi à Marrakech, à la signature de 16 contrats-programmes avec les différentes inspections régionales de l'habitat et de l'urbanisme pour la mise en oeuvre de son plan d'action au titre de l'année 2009.

Ces contrats-programmes engagent les inspections régionales tout en leur déléguant toutes les prérogatives institutionnelles pour assurer la réalisation de programmes régionaux et locaux de l'aménagement du territoire, du développement rural, d'urbanisme, de promotion de l'habitat social et de résorption de l'habitat insalubre, dans un cadre du développement territorial.

Dans des déclarations à la MAP, à cette occasion, le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, M. Taoufiq Hejira, a qualifié cette initiative de "saut qualitatif" et de "pas important et audacieux" vers la consécration de la décentralisation et de la déconcentration prô nées par le Royaume.

Cette initiative, a-t-il poursuivi, intervient conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI visant la décentralisation avancée et plaçant l'accès au logement et le développement territorial parmi les priorités du Maroc.

Et de poursuivre que sur la base de ces orientations et du plan d'action approuvés dans le cadre de la loi de finance 2009, les inspections régionales de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace ont procédé à l'identification des programmes d'action à mettre en oeuvre, les financements à mobiliser, les partenariats qui seront mis en place ainsi que les échéanciers et modalités de réalisation pour l'année 2009.

Concernant la mise en application de ces contrats-programmes, le ministre a fait savoir que les compétences ainsi que les moyens financiers et logistiques dont disposait le ministère, ont été délégués aux inspections régionales qui se sont engagées, quant à elles, à mettre en oeuvre le plan d'action, en toute indépendance et en partenariat notamment avec les autorités locales et les communes.

M. Hejira a tenu à indiquer, dans ce sens, que le ministère de tutelle a mis en place un système de suivi, d'encadrement, d'orientation et de soutien en cas de nécessité, en vue de faciliter l'évaluation et l'actualisation des programmes et ce, de façon permanente et structurée.

"La délégation de ces pouvoirs aux inspections régionales de l'habitat demeure motivée par la volonté d'activer les programmes d'aménagement du territoire, de développement rural, d'urbanisme, de promotion de l'habitat social et lutte contre l'habitat insalubre", a conclu le ministre.

MAP